

PLAN FONCTIONNEL

Service de l'aménagement, du développement et de l'urbanisme



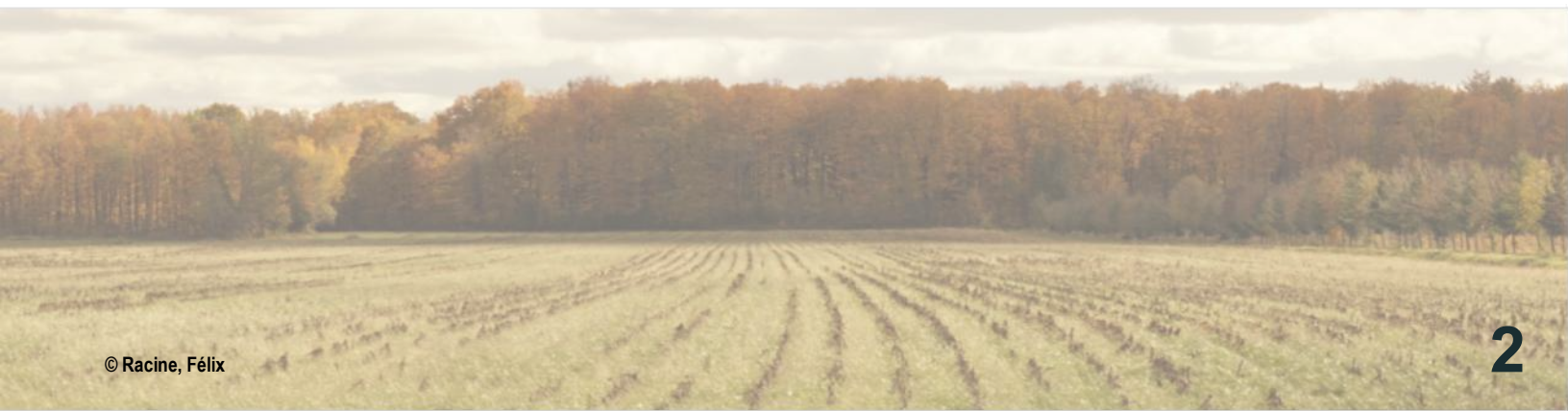
© Bérard, Catherine, Grenier, Florian et Paré-Huot, Jérémie



LE BONHEUR EN FAMILLE,
ÇA SE VIT ICI !

TABLE DES MATIÈRES

1.	Mise en contexte _____	p. 3
2.	Vision _____	p. 4
3.	Mission _____	p. 5
4.	Axes stratégiques _____	p. 6
5.	Indicateurs de performance à suivre _____	p. 8



1. MISE EN CONTEXTE

D'une part, après avoir effectué un diagnostic organisationnel de son administration en 2014 et 2015 qui faisait état de certaines lacunes au niveau de la gestion au sein de la Municipalité, la direction de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka souhaite se donner des alignements en matière de gestion pour la sécurité et la conformité.

De plus, dans la foulée de l'adoption d'un plan stratégique par la Municipalité en décembre 2018, ce plan fonctionnel s'intègre dans la vision stratégique du plan municipal et précise les orientations globales de la Municipalité pour le service de l'aménagement et du développement.

Ce plan fonctionnel vise d'abord à établir un cadre de travail sur cinq ans qui permettra, à terme, au service d'assumer pleinement le rôle qu'il devrait jouer à l'égard de la planification et de l'organisation de la sécurité et de la conformité des biens sur l'ensemble du territoire de notre Municipalité.

2. MISSION

La mission de la Municipalité se décline ainsi :

« La Municipalité a pour mission de maintenir, coordonner et améliorer le développement sur son territoire. Dans la poursuite de cette mission, elle veille à assurer à ses citoyens des services de qualité aux meilleurs couts possible en tenant compte de leurs particularités propres et dans l'intérêt supérieur de la communauté. »

Le service de l'aménagement et du développement se doit de soutenir le développement dans toutes les sphères de la vie municipale pour assurer une cohésion. C'est pourquoi la mission suivante est proposée afin de réaliser les actions :

« Soutenir le développement de la Municipalité par la mise en place de mesures permettant d'assurer une conformité dans toutes les sphères des activités qui sont traitées par le service, tout en assurant une qualité optimale des rendus. L'approche solution est au cœur de cette mission et tous les gens qui gravitent autour de l'organisme municipal sont interpellés afin de l'atteindre. »

3. VISION

À l'image de la vision de la Municipalité, le service de l'aménagement et du développement viserait à :

« S'établir comme un service municipal proactif, à l'écoute des citoyens, qui optimise le temps afin d'établir les meilleures priorités dans chaque dossier. »



4. AXES STRATÉGIQUES

Conformément aux orientations prises par la Municipalité, le service de l'aménagement et du développement entend assumer sa mission par l'adoption de trois grandes orientations qui dicteront les actions à prendre au cours des cinq prochaines années :

Orientation 1 : Renforcer le service aux citoyens

Le renforcement du service aux citoyens passe par l'implantation de différentes initiatives, dont :

- Mettre en place une structure optimale
- Établir et maintenir des formations pertinentes pour les employés
- Approche citoyenne par l'écoute du citoyen
- Avoir un réflexe pour le service aux citoyens
- Utiliser tous les outils pour les requêtes



Orientation 2 : Soutenir la croissance et le développement

- Le soutien à la croissance et au développement durable de la Municipalité passe par l'implantation de différentes initiatives, dont :
- Travailler en concertation avec les intervenants pour assurer une cohérence dans le développement
- Accompagner le citoyen dans son projet pour assurer le développement
- Rattraper le temps des dernières années dans l'intégration des infrastructures pour le développement
- S'assurer de maintenir conformes et en qualité les nouveaux équipements pour permettre une durée de vie significative

Orientation 3 : Consolider les milieux de vie

- Le service de l'aménagement et du développement entend mettre de l'avant des initiatives visant à consolider les milieux par :
- Recherche des subventions ou des incitatifs pour revitaliser les milieux
- Prévoir, par un plan d'action, les travaux pour ne pas être en action et réaction
- Agir, après chaque saison, sur nos installations pour assurer la consolidation



5. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Nous croyons que le succès du plan fonctionnel devra être évalué en utilisant différents indicateurs de performance. Nous proposons l'adoption des indicateurs suivants :

Division urbanisme :

- Nombre de permis émis et la valeur des travaux.
- Rendement de la délivrance des permis :
Indice de performance : délai de délivrance de 30 jours lorsque la demande est complète et conforme, tel que stipulé dans le règlement sur les permis et certificats.
- Rendement des requêtes : nombre de requête et le délai de réponse
Indice de performance : délai de réponse maximal de 30 jours. Ce délai prévoit entre autres le fait que certaines demandes nécessitent une recherche plus approfondie dans le dossier du contribuable ainsi que la complexité de certaines demandes.
- Croissance des valeurs résidentielles : pourcentage des nouvelles unités et des rénovations résidentielles imposables par rapport à la valeur totale des unités résidentielles imposables.

Division Travaux publics :

- Coût d'opération du réseau d'égout
- Coût de la voirie : coût de l'activité et rendement des opérations
- Déneigement : coût de l'activité et rendement des opérations

